



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53460

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de l'Autonomie 26
- Demande de : permis d'urbanisme : mettre en conformité la création d'un restaurant au rez-de-chaussée d'un immeuble de rapport, le réaménagement d'une zone de jardin à l'arrière du bâtiment, la modification des annexes arrières, la création d'une devanture commerciale et d'enseignes pour une épicerie et un restaurant

Nature de l'activité principale : Logement - Commerce

Zone : PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones mixtes

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête se déroule :

À partir du 01/05/2025 et jusqu'au 15/05/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 01/05/2025 au 15/05/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **15/05/2025**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 22 mai 2025**,
- à l'adresse : **rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 23/04/2025

Pour le Collège,

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE

Responsable du service



Note au Responsable du service "Secrétariat - Economat"

Affichage

Nous vous transmettons, en annexe, 6 x 2 affiches en vous priant de bien vouloir en apposer :

- 3 aux endroits ordinaires de publication de la Commune ;
- 3 x 2 aux endroits repris sur le plan cadastral, ci-annexé,

du 01/05/2025 au 15/05/2025 et de nous en accuser réception.

D'avance merci.

Le Chef du Service,
M. BREYNE

Anderlecht, le .

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Les affiches, concernant la demande de permis d'urbanisme, introduite par :

S.C.R.I DE CONSTENTIAL BEAUTY WORLD

Madame Constance IDEHEN

Rue Verte 55

1210 Saint-Josse-ten-Noode

pour un bien sis Rue de l'Autonomie 26

ont été apposées, ce jour, aux endroits ordinaires des publications officielles de la Commune et aux endroits repris sur le plan cadastral (enquête du 01/05/2025 au 15/05/2025).

Le responsable